

Recueil du Symposium de 2024 de Statistique Canada : Le futur des statistiques officielles

Mesure hybride de la pauvreté persistante des enfants en Nouvelle-Zélande à l'aide de données administratives et d'enquête

par Keith McLeod, Adam O'Neill, Ryan Sutcliffe, et Robert Templeton

Date de diffusion : le 8 septembre 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Mesure hybride de la pauvreté persistante des enfants en Nouvelle-Zélande à l'aide de données administratives et d'enquête

Keith McLeod¹, Adam O'Neill^{1†}, Ryan Sutcliffe¹ et Robert Templeton¹

Résumé

Selon la loi sur la réduction de la pauvreté chez les enfants de 2018, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande doit établir, d'ici la fin de 2024, des objectifs annuels de réduction de la pauvreté persistante chez les enfants à atteindre trois ans et dix ans après leur établissement. En l'absence de données d'enquêtes longitudinales, une méthode hybride axée sur les données d'enquête et administratives qui facilitera l'établissement de ces objectifs de réduction et la production d'estimations officielles de la pauvreté persistante chez les enfants lorsque les rapports seront exigés à partir de l'exercice 2025-2026 est décrite. Cette approche hybride s'appuie sur l'enquête transversale économique auprès des ménages (HES), des données administratives sur la famille du bénéficiaire et des avancées récentes établies pour l'établissement des ménages dans le recensement administratif de la population (APC) au sein de Statistics New Zealand. En raison des défis croissants au chapitre de la collecte de données attribuables à l'augmentation de la non-réponse et des coûts, cette méthode hybride jumelant les données d'enquête et administratives représente une solution de rechange à la collecte de données d'enquêtes longitudinales, garantissant des statistiques durables et de qualité pour produire des estimations de la pauvreté persistante chez les enfants.

Mots clés : Enquêtes longitudinales; non-réponse; données administratives; pauvreté chez les enfants.

1. Introduction

La loi sur la réduction de la pauvreté chez les enfants de 2018 (la loi) a été adoptée pour ordonner la mesure et la déclaration du nombre d'enfants en situation de pauvreté en Nouvelle-Zélande au cours d'une année donnée. Elle impose au gouvernement néo-zélandais d'établir des objectifs à trois et à dix ans pour quatre mesures primaires de la pauvreté des enfants, dont trois sont des estimations transversales (pour une seule année) de la pauvreté, et une mesure la persistance de la pauvreté (Stats NZ, 2019).

Pour mesurer chaque année les progrès réalisés pour atteindre ces objectifs, l'enquête économique auprès des ménages (HES), une enquête clé traditionnellement utilisée pour mesurer le bien-être économique des ménages néo-zélandais, a été optimisée en 2018 pour rendre compte de la pauvreté des enfants (Stats NZ, 2019). Toutefois, l'enquête HES est une enquête transversale, choisissant un ensemble unique d'adresses chaque année pour les interviewer. C'est pourquoi, même si l'enquête HES pourrait être utilisée pour orienter les mesures transversales concernant la pauvreté chez les enfants, une nouvelle méthode devait être établie pour mesurer les taux de pauvreté infantile transversaux et persistants pour l'exercice financier 2025-2026 et les exercices subséquents. Il faudrait également établir une méthode

¹Statistics New Zealand, 8, rue Willis, Wellington, Nouvelle-Zélande.

† adam.oneill@stats.govt.nz

Avis de non-responsabilité : Ces résultats ne sont pas des statistiques officielles. Elles ont été créées à partir de l'infrastructure de données intégrées (IDI) que gère avec minutie Stats NZ. Pour en savoir davantage sur l'IDI, voir <https://www.stats.govt.nz/integrated-data/> (en anglais seulement).

Les résultats se fondent, en partie, sur les données fiscales fournies à des fins statistiques par le Service du revenu à Stats NZ en vertu de la loi sur l'administration fiscale de 1994. Toute discussion sur les limites ou les faiblesses des données est tenue dans le contexte de l'utilisation de l'IDI à des fins statistiques, et n'est pas associée à la capacité des données de soutenir les exigences opérationnelles de base du Service du revenu.

en 2024 pour décrire les estimations de référence de la pauvreté persistante chez les enfants requises en vertu de la loi, afin de faciliter la tâche au gouvernement quand vient le temps d'établir les cibles sur un horizon de trois ans et de dix ans.

On a envisagé de modéliser la persistance de la pauvreté à l'aide d'un agencement de données d'enquêtes transversales et de changements dynamiques des ménages modélisés (grâce à l'enquête sur la population active des ménages [HLFS]), mais on a jugé que c'était peu fiable pour des estimations officielles (Bentley, A., Brooking, C., et Northern, T., 2020).

Une enquête longitudinale, désignée par le nom « Living in Aotearoa », a été créée en 2022. Elle cherchait à interviewer les mêmes personnes au cours d'une période de six ans si elles vivaient en Nouvelle-Zélande, afin de produire des estimations transversales et une mesure de la pauvreté persistante. Cependant, cette initiative a été abandonnée deux ans après son lancement en raison des défis constants au chapitre de la collecte des données et du maintien des participants dans l'échantillon, sans oublier les coûts croissants. En raison de ces défis, il a fallu adopter d'autres approches pour garantir des statistiques durables et de qualité sur la mesure de la pauvreté persistante des enfants.

L'utilisation de données administratives à des fins statistiques est bien reconnue à l'échelle internationale, ainsi que par Statistics New Zealand. Parmi les principaux avantages associés à l'utilisation de données administratives pour produire des statistiques officielles, il y a la réduction des coûts de collecte, la réduction du fardeau de réponse et la qualité améliorée de certaines variables. Depuis 2018-2019, on tire des données sur le revenu et des renseignements démographiques clés des données administratives pour les jumeler à l'enquête HES (Stats NZ, 2024a). Le recensement de 2023 de la Nouvelle-Zélande a également adopté un modèle combiné qui comprenait des données administratives comme autres sources de données (Stats NZ, 2024b).

Gérée par Statistics New Zealand, l'infrastructure de données intégrées (IDI) permet d'intégrer les données administratives et les données d'enquête. L'IDI est une base de données de recherche renfermant des microdonnées dépersonnalisées sur les personnes et les ménages présents en Nouvelle-Zélande. Ces données proviennent d'organismes gouvernementaux (dont Statistics New Zealand) et d'organisations non gouvernementales. Ces données comprennent des renseignements recueillis de manière routinière, ainsi que des données d'enquête. Les données de ces différentes sources sont couplées par l'intermédiaire d'un « univers », facilitant la recherche sociétale et économique grâce à une couverture élevée de la population néo-zélandaise et à un suivi exact des personnes (Black, A., 2016). Statistics New Zealand gère de manière robuste la protection de la vie privée et d'autres risques associés à l'IDI, alors que tous les identificateurs personnels sont supprimés ou chiffrés (Black, A., 2016; Stats NZ, 2017).

Malgré l'utilisation accrue des données administratives à l'appui des enquêtes, malheureusement, aucune source administrative ne fournit actuellement de renseignements directs sur toutes les personnes présentes dans un ménage à une date donnée. Il est donc difficile de mesurer la pauvreté infantile, car il faut connaître le revenu du ménage et sa composition (Stats NZ, 2024a). Cependant, de nombreuses sources administratives fournissent de l'information sur l'endroit où vivent les gens, ainsi que des renseignements sur les relations, indépendamment de l'adresse (Stats NZ, 2023a).

La prédiction concernant l'adresse de résidence habituelle à partir de la multitude de sources de données administratives accessibles représente donc une étape essentielle de la création des ménages fondés sur des données administratives. Au cours des dernières années, de nombreuses améliorations ont été apportées. Parmi celles-ci, il y a l'utilisation d'un modèle d'apprentissage automatique pour créer des ménages fondés sur les données administratives dans le cadre du recensement administratif de la population (APC). Il s'agit de données de sortie expérimentales produites dans le cadre du programme de transformation du recensement de Statistics New Zealand (Stats NZ, 2023a; Stats NZ, 2024c).

Ce modèle d'apprentissage automatique cherche à sélectionner la meilleure adresse parmi toutes les adresses présentes dans l'environnement administratif pour une personne donnée. Entraîné à partir des personnes ayant répondu au recensement de 2023, le modèle prédit 89,9 % des personnes dans le bon ménage et a une couverture élevée (99,8 %) de la population résidente établie à partir des données administratives (Stats NZ, 2024c).

Le présent article étudie l'utilisation de données administratives pour favoriser la création d'une mesure de la pauvreté persistante des enfants en Nouvelle-Zélande, en s'appuyant sur les progrès récents en matière de création des ménages se fondant sur des données administratives.

Il faut souligner que les résultats présentés dans ce document ont servi à aider le gouvernement à définir des objectifs en matière de pauvreté des enfants avant la fin de l'année 2024, comme l'exige la loi. Bien que Statistics New Zealand soit confiant dans la méthodologie décrite ci-dessous, les taux de pauvreté présentés ne doivent pas être considérés comme des statistiques officielles. Statistics New Zealand continuera d'évaluer s'il est possible d'apporter d'autres améliorations qui seraient intégrées lorsque les rapports réguliers sur la pauvreté persistante chez les enfants commenceront à être publiés en 2027. Une version plus détaillée du présent article est publiée sur le site Web de Statistics New Zealand (Stats NZ, 2024d).

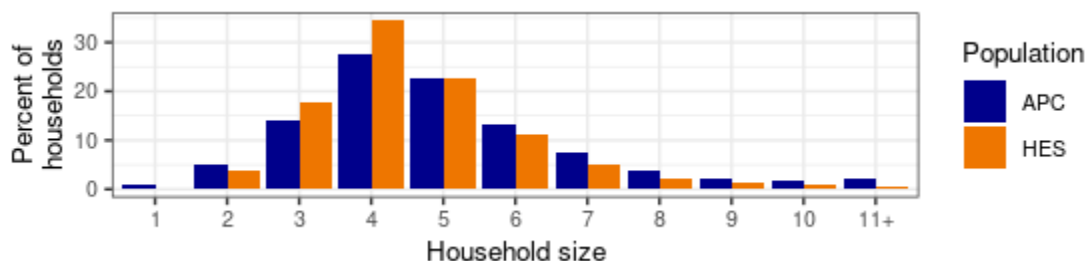
2. Caractéristiques du ménage fondées uniquement sur des données administratives

Compte tenu des progrès récents dans la constitution des ménages à l'aide de données administratives (Stats NZ, 2024c), on a d'abord évalué s'il était possible d'établir une mesure « administrative » de la pauvreté persistante des enfants. À cette fin, on a comparé la taille des ménages et les répartitions du revenu disponible équivalent des ménages de l'enquête HES et des données établies à partir de l'APC.

Les ménages avec enfants fondés sur des données administratives dans l'APC étaient plus susceptibles de compter au moins six personnes que les ménages de l'enquête HES, qui avait tendance à afficher une plus grande proportion de ménages de trois ou de quatre personnes (figure 2-1). Cela va de pair avec les descriptions fournies dans les rapports publiés antérieurement, lorsque les ménages de l'APC étaient comparés à ceux du recensement de 2018 (Stats NZ, 2023b). Une proportion de ménages fondés uniquement sur des données administratives (0,8 %) ne comptait que des enfants (aucun adulte).

Figure 2-1

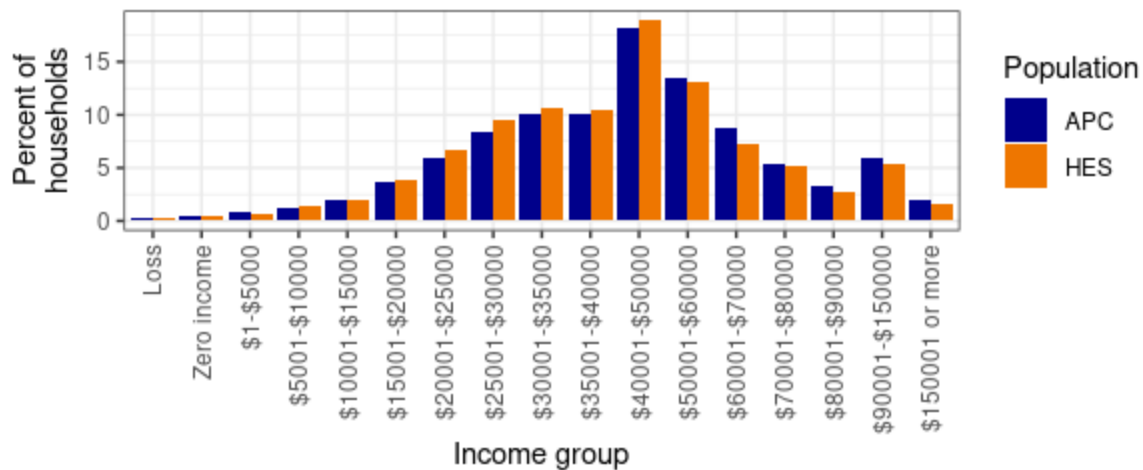
Répartition de la taille des ménages avec enfants des échantillons fondés uniquement sur des données administratives (APC) et de l'enquête HES en 2021



Malgré les différences au chapitre de la répartition des tailles de ménage, les répartitions du revenu disponible équivalent des ménages (RDEM) ont montré une meilleure concordance (figure 2-2). Le RDEM est une composante cruciale quand vient le temps de calculer la pauvreté des enfants au cours d'une année donnée. Les enfants appartenant à des ménages dont le RDEM est inférieur à 60 % de la médiane nationale sont en situation de pauvreté, selon l'une des mesures décrites dans la loi (Stats NZ, 2024a). Le RDEM est calculé en utilisant le revenu disponible qui reste après impôts et en le rendant équivalent pour l'adapter en fonction de la composition du ménage, intégrant l'âge des membres du ménage. Cette équivalence permet de réaliser des comparaisons plus valides entre les ménages. Cependant, ce faisant, elle minimise également la différence observée initialement en ce qui concerne les changements de taille des ménages (figure 2-2).

Figure 2-2

Répartitions du revenu disponible équivalent des ménages tirées des données administratives seulement (APC) et de l'enquête HES pour 2021



Même s'ils sont prometteurs, ces résultats suggèrent néanmoins que d'autres améliorations sont nécessaires pour qu'une approche fondée uniquement sur des données administratives soit envisagée pour les rapports officiels sur la pauvreté persistante chez les enfants.

3. Mesure hybride de la pauvreté persistante chez les enfants fondée sur des données d'enquête et administratives

Puisqu'il est nécessaire de produire des estimations de référence de la pauvreté persistante des enfants, on a donc cherché à savoir si des améliorations pouvaient être apportées à la création des ménages à l'aide de données administratives, en les utilisant en combinaison avec des données d'enquête. Les sections ci-dessous décrivent la méthode hybride proposée jumelant les données administratives et les données d'enquête, ainsi que l'analyse réalisée pour valider la méthode.

On définit un enfant en situation de pauvreté persistante dans ce document si son RDEM (avant déduction des frais de logement) est inférieur à 60 % de la médiane nationale au cours de l'année transversale en cours (A, également appelée année de référence) et au moins pendant deux des trois années précédentes.

3.1 Création de ménages dans le cadre de l'approche hybride comprenant des données d'enquête et administratives

Pour mesurer la pauvreté persistante, il faut connaître la situation de pauvreté des enfants pour chaque année de la période de quatre ans. L'ensemble de données d'enquête précis utilisé avec cette approche hybride est celui de l'enquête HES, en raison de son optimisation pour la déclaration et la saisie des changements d'une année à l'autre au chapitre des estimations transversales de la pauvreté des enfants depuis l'adoption de la loi en 2018. Dans le cadre de cette approche hybride, l'enquête HES fournit l'échantillon d'enfants, la composition de leur ménage, le RDEM et donc leur situation de pauvreté au cours de l'année de référence (A). On suit ensuite ces enfants au moyen de données administratives des trois années précédentes afin d'évaluer leur présence ou leur absence au sein de la population (c.-à-d. de l'A-1 à A-3).

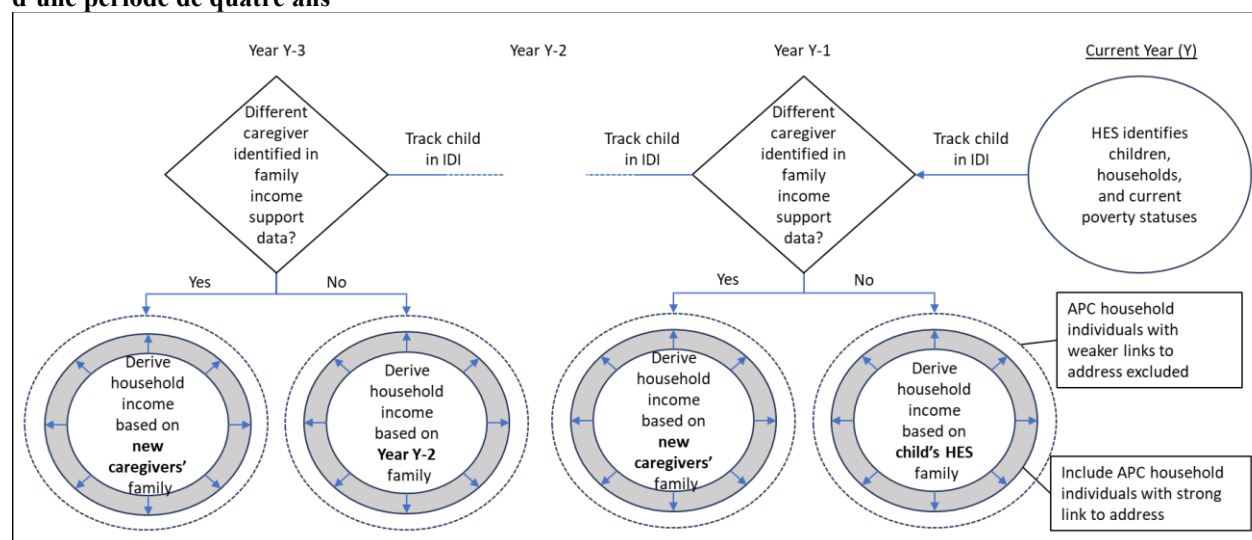
Pour faciliter la création des ménages au cours des trois années précédentes, on a exploité les données sur le soutien du revenu familial de l'IDI, les renseignements sur les ménages de l'APC et l'enquête HES elle-même (figure 3.1-1). La couverture des familles ayant vécu des périodes de faible revenu parmi les données sur le soutien du revenu familial (un agencement de sources de données du Service du revenu et de données sur le bien-être social associées au

programme de soutien du revenu « Working for Families ») de l'IDI est élevée (95 %). C'est pourquoi on connaît probablement les parents ou gardiens des enfants de ces familles pour une année donnée. Dans le cas des enfants qui ne figurent pas dans les données sur le soutien du revenu familial, on a utilisé les données des parents ou des gardiens, comme l'indique l'enquête HES. Des membres additionnels du ménage sont compris dans l'une de ces familles au cours d'une année passée donnée si le modèle d'apprentissage automatique prédisant les adresses administratives indique que la personne réside à la même adresse que le gardien, avec une probabilité de 0,8 ou plus (un critère plus rigoureux que celui utilisé pour créer les ménages uniquement à l'aide de données administratives dans la section 2) (Stats NZ, 2024c). On a ensuite calculé le RDEM à l'aide de données administratives sur le revenu, avant de déterminer la situation de pauvreté de l'enfant pour chaque année (figure 3.1-1).

Dans le cas des enfants âgés de deux ans ou moins qui ne peuvent pas être observés pendant la période de persistance de quatre ans, on a utilisé les renseignements sur le ménage de la mère biologique pour connaître la situation de pauvreté de l'enfant pendant les années précédant la naissance, ce qui permet de disposer de données sur quatre années pour chaque enfant (Stats NZ, 2024d).

Figure 3.1-1

Approche hybride jumelant des données d'enquête et administratives pour déterminer les ménages au cours d'une période de quatre ans



3.2 Taille et composition du ménage

L'approche hybride fondée sur les données administratives et d'enquête (désignée par la suite par le nom « méthode de l'enquête HES/APC ») a permis d'obtenir des répartitions de la taille des ménages allant de pair avec celles observées dans le cadre de l'enquête HES (figure 3.2-1). Pour évaluer la qualité de la composition des ménages, on a comparé les ménages de l'enquête HES/APC aux ménages du recensement de 2018 pour les mêmes enfants, en excluant les ménages du recensement qui ont été dénombrés de manière administrative. On y est parvenu en utilisant les enfants figurant dans les échantillons de l'enquête HES, à des intervalles d'environ 0 an, 1 an, 2 ans et 3 ans après le recensement (c.-à-d. les enquêtes HES de 2018-2019, de 2019-2020 et de 2020-2021 respectivement), obtenant des estimations de qualité des ménages aux années 1, 2 et 3 avant l'enquête HES respectivement. On a comparé la méthode de l'enquête HES/APC à deux autres méthodes de création des ménages. La première utilisait tout simplement les ménages de l'enquête HES pour chacune des quatre années, supposant essentiellement que la composition du ménage est statique au fil du temps (sauf en cas de perte d'enfants récemment nés). La deuxième utilisait les ménages établis en fonction de l'APC. On a mesuré la correspondance de l'appartenance au ménage à l'aide d'une méthode décrite dans une autre source (Gath et Bycroft, 2018).

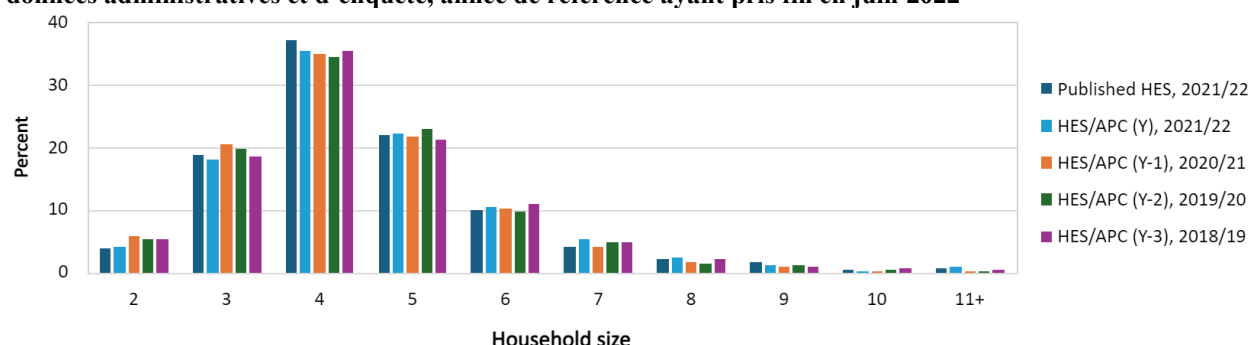
L'échantillon longitudinal de l'enquête HES/APC a montré une hausse du pourcentage de correspondances « exactes » de l'appartenance au ménage par rapport au recensement pour au moins les années A-2 et A-3, et le nombre le plus « faible » de correspondances de l'appartenance au ménage lorsqu'on utilise les ensembles de données de

l'enquête HES ou de l'APC de manière isolée pour faire des comparaisons. Pour l'A-1, l'approche hybride reposant sur des données d'enquête et administratives était comparable à celle de l'enquête HES en ce qui concerne le nombre de correspondances « exactes » de l'appartenance au ménage. Pour l'année en cours, A, les ménages de l'enquête HES ont tendance à correspondre plus étroitement à ceux du recensement, avec un taux de correspondance « exacte » de 67 %. Il faut souligner que les différences au chapitre des points de référence dans le temps et de l'admissibilité entre le recensement et l'enquête HES devraient entraîner des différences au chapitre de la correspondance des ménages pour la même année. Les ménages de l'approche de l'enquête HES/APC étaient également supérieurs lorsque venait le temps d'évaluer l'uniformité et le biais au chapitre de la taille du ménage par rapport au recensement (voir le tableau supplémentaire 8 de Stats NZ, 2024d).

La composition du ménage est essentielle pour déterminer le revenu équivalent correct du ménage et, par conséquent, la situation de pauvreté de chaque enfant. Ces enquêtes ont montré que la méthode de l'enquête HES/APC permettrait d'obtenir des ménages plus fiables que l'approche ne reposant que sur des données administratives décrite dans la section 2.

Figure 3.2-1

Répartition de la taille du ménage dans l'enquête HES et dans les ensembles de données hybrides utilisant les données administratives et d'enquête, année de référence ayant pris fin en juin 2022



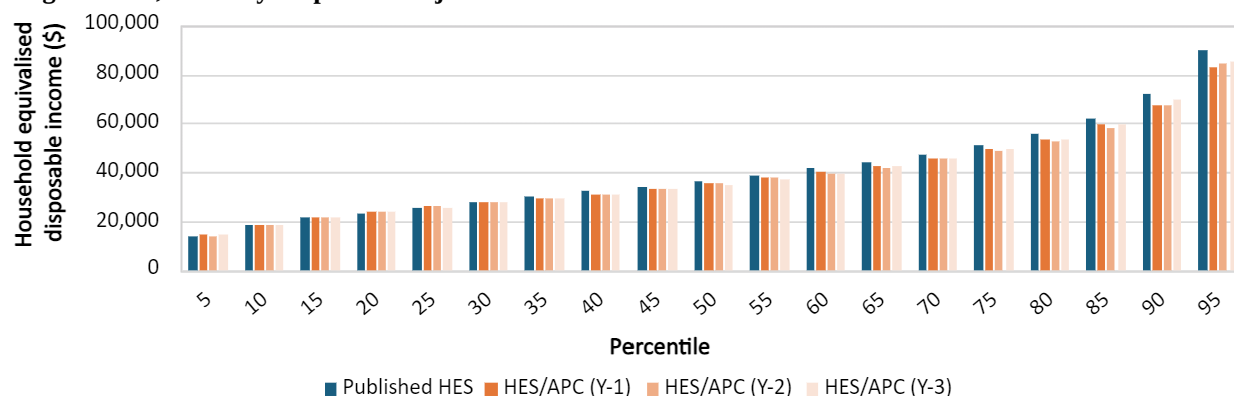
3.3 Répartition du revenu disponible équivalent des ménages

Les répartitions du RDEM produites pour les années A-1 à A-3 à l'aide de la méthode de l'enquête HES/APC (alors que les données sur le revenu viennent d'une source de données administratives seulement) suivaient de très près celles produites par l'enquête HES pour les mêmes années de référence. La figure 3.3-1 montre la valeur du revenu à chaque quantile produit à l'aide des données de l'enquête HES pour l'année ayant pris fin en juin 2019, et des ensembles de données pour l'A-1, l'A-2 et l'A-3 des cohortes longitudinales subséquentes, afin de comparer les revenus de 2019. Il existe certaines divergences à l'extrémité supérieure de la répartition, les valeurs de quantile de l'enquête HES ayant tendance à être plus élevées que celles produites pour les années A-1, A-2 et A-3. Les répercussions de cette différence sont quelque peu atténuées par l'utilisation des seuils de pauvreté établis par les données de l'enquête HES publiées pour chaque année, plutôt que d'extraire une nouvelle valeur de seuil à partir de l'ensemble de données longitudinales en utilisant directement les revenus se fondant sur des données administratives.

Ces résultats indiquent que la méthode de l'enquête HES/APC peut fournir le RDEM et des structures de ménage pour les années précédentes A-1 à A-3, comme celles obtenues dans l'enquête, ce qui justifie l'utilisation de cette approche hybride.

Figure 3.3-1

Revenu annuel à des centiles sélectionnés de l'enquête HES et chaque année précédente de la cohorte longitudinale, année ayant pris fin en juin 2019



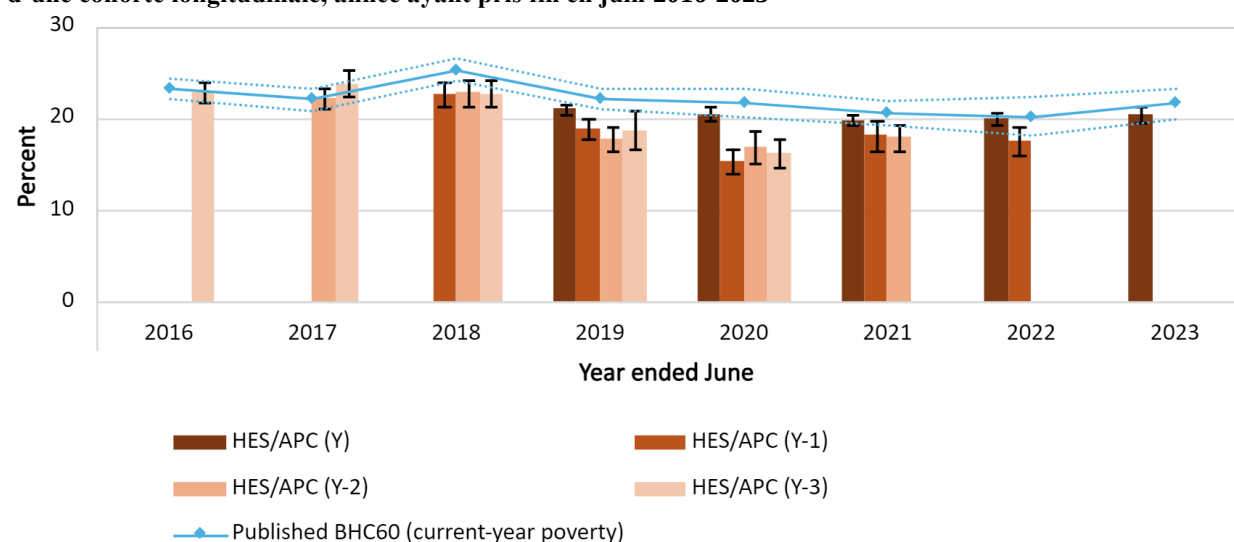
3.4 Pauvreté transversale

On a ensuite cherché à évaluer si les taux de pauvreté transversaux produits pour l'année de référence (A) au moyen de la méthode de l'enquête HES/APC étaient semblables à ceux produits par l'enquête HES. Seules des différences marginales au chapitre de ces taux de pauvreté transversaux étaient attendues, étant donné que (1) les échantillons longitudinaux de l'enquête HES/APC et transversaux de l'enquête HES ne diffèrent qu'en ce qui concerne les enfants qui résident habituellement au pays pendant toute la période de persistance de quatre ans; (2) la proportion d'enfants dans chaque tranche de revenu est presque identique entre les échantillons de l'enquête HES et longitudinaux (Stats NZ, 2024d). La figure 3.4-1 montre que les taux de pauvreté d'une seule année pour chaque année de référence (A) au sein d'une cohorte longitudinale de l'enquête HES/APC (en orange foncé pour la période allant de 2019 à 2023) allaient, de manière générale, de pair avec les taux publiés de l'enquête HES (points bleus), bien qu'ils étaient légèrement inférieurs.

En outre, les taux de pauvreté transversaux produits pour les années précédentes A-1, A-2 et A-3 étaient également grandement cohérents, bien qu'ils avaient tendance à être inférieurs aux taux de l'enquête HES publiés pour une période de déclaration donnée. Cela indique une bonne uniformité au chapitre des répartitions des revenus produites par la méthode de l'enquête HES/APC pour la période de persistance de quatre ans pour chacun des ensembles de données longitudinales créés (avec des années de référence allant de 2019 à 2023) (figure 3.4-1).

Figure 3.4-1

Pourcentage d'enfants en situation de pauvreté au cours de l'année en cours, pour chaque année précédente d'une cohorte longitudinale, année ayant pris fin en juin 2016-2023



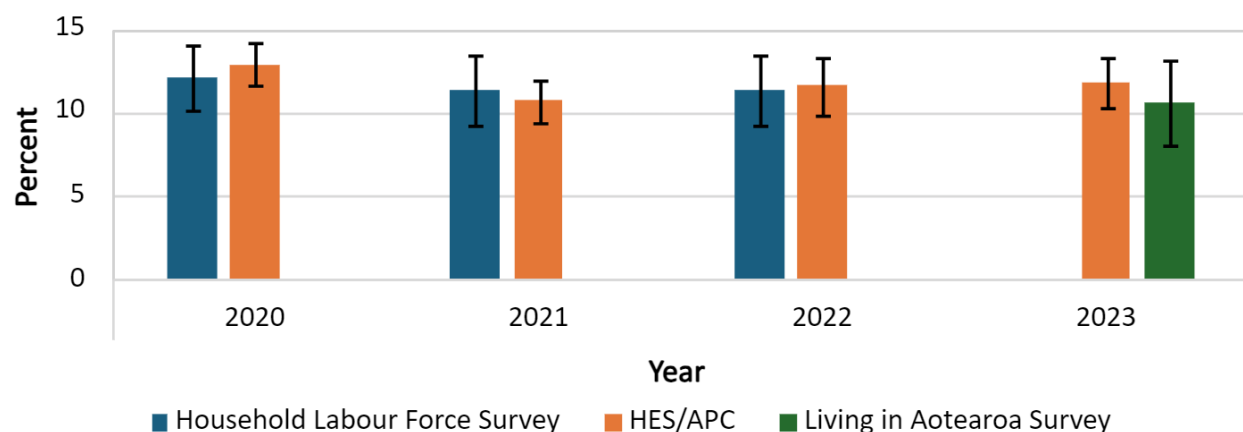
3.5 Pauvreté persistante dans d'autres sources de données

Même si l'on n'a pas d'estimations d'enquête sur la pauvreté persistante des enfants au cours d'une période de quatre ans pour les années qui nous intéressent (c'est-à-dire de 2019 à 2023), on peut s'appuyer sur des enquêtes qui interviewent de manière répétée les mêmes personnes au cours d'une période de deux ans pour évaluer la comparabilité de la méthode de l'enquête HES/APC. L'enquête sur la population active des ménages (HLFS) est une enquête trimestrielle qui mesure l'emploi en Nouvelle-Zélande. Bien qu'on vise la même *adresse* (plutôt que les personnes) tous les trimestres au cours d'une période de deux ans, on peut calculer un taux de pauvreté persistante au cours d'une période de deux ans pour les enfants qui sont restés à la même adresse (environ 70 % de ceux qui ont été interviewés initialement). On a attribué aux répondants de l'enquête HLFS un revenu, conformément à la méthode reposant sur des données administratives sur le revenu utilisée dans le cadre de l'approche de l'enquête HES/APC. On a également pu mesurer la pauvreté persistante sur deux ans en utilisant les deux vagues complétées de l'enquête Living in Aotearoa.

La figure 3.5-1 indique des taux de pauvreté persistante au cours d'une période de deux ans semblables pour les enquêtes HES/APC, l'enquête HLFS et l'enquête Living in Aotearoa, ce qui suggère à nouveau que la méthodologie de l'enquête HES/APC peut être utilisée pour produire des estimations fiables de la pauvreté persistante des enfants.

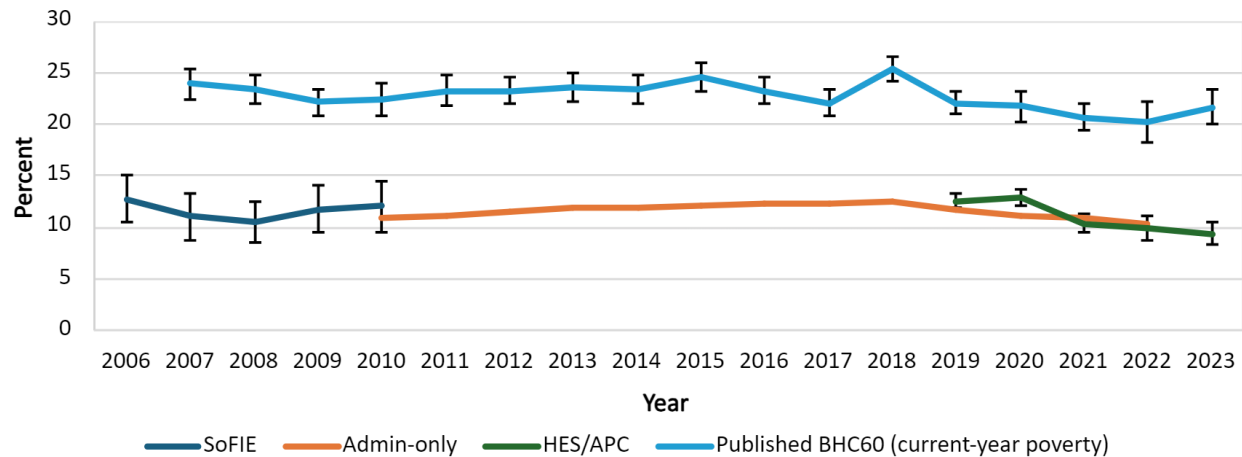
Figure 3.5-1

Pourcentage d'enfants en situation de pauvreté persistante pendant deux ans, par ensemble de données, 2020-2023



La figure 3.5-2 montre que les taux de pauvreté persistante des enfants de l'enquête HES/APC (sur quatre ans) se situent à un niveau allant de pair avec ceux produits dans le cadre d'une enquête longitudinale antérieure de Statistics New Zealand, appelée Survey of Families, Income and Employment (SoFIE), menée entre 2002 et 2010. Les taux de pauvreté persistante des enfants de l'enquête HES/APC sont également environ deux fois moins élevés que les taux transversaux équivalents, une caractéristique attendue si l'on tient compte des enquêtes précédentes (Jenkins et Van Kerm, 2014).

Figure 3.5-2
Pourcentage d'enfants en situation de pauvreté, selon l'ensemble de données, de 2006 à 2023



4. Discussion

À la suite de l'abandon de l'enquête longitudinale Living in Aotearoa, Stats NZ devait trouver une autre façon de mesurer la pauvreté persistante des enfants en Nouvelle-Zélande. Les progrès récemment faits au chapitre de l'utilisation des données administratives de l'APC, auxquelles s'ajoutent des données d'enquête, et des données sur le soutien du revenu familial pour évaluer les relations familiales dans le temps ont démontré qu'il s'agissait d'une option viable, permettant la production de taux de pauvreté persistante de référence pour faciliter l'établissement d'objectifs de réduction de la pauvreté et susciter la confiance en ce qui concerne les rapports officiels sur la pauvreté persistante.

En plus des enquêtes discutées dans le présent rapport, une version plus détaillée des enquêtes réalisées est accessible ailleurs (Stats NZ, 2024d). D'autres documents techniques sur la pauvreté persistante seront également publiés lorsque les rapports réguliers commenceront à être rédigés. Ils décriront les améliorations, les précisions ou les changements apportés à la méthodologie définitive. Ces précisions méthodologiques pourraient avoir une incidence sur les estimations de référence. Le cas échéant, ces estimations seront probablement révisées. Cependant, aux fins de l'établissement des objectifs initiaux de réduction de la pauvreté persistante, Statistics New Zealand est confiant en ce qui concerne la qualité des données produites et leur adéquation à l'objectif principal.

Bibliographie

- Bentley, A., Brooking, C., et Northern, T. (2020), "Panels of Poverty Persistence Year (PoPPY): a hybrid survey-administrative estimator of longitudinal income poverty", rapport non publié, New Zealand: Statistics New Zealand.
- Black, A. (2016), "[The IDI prototype spine's creation and coverage. \(Statistics New Zealand Working Paper No 16-03\)](#)". Extrait de www.stats.govt.nz.
- Gath, M., et Bycroft, C. (2018), "[The potential for linked administrative data to provide household and family information](#)". Extrait de www.stats.govt.nz.
- Jenkins, S.P., et Van Kerm, P. (2014), "[The Relationship Between EU Indicators of Persistent and Current Poverty](#)", *Social Indicators Research*, 116(2), p. 611–638. Extrait de www.jstor.org.
- Stats NZ (2017), "[Integrated Data Infrastructure: Overarching privacy impact assessment](#)". Extrait de www.stats.govt.nz.

Stats NZ (2019), “[Expanding the Household Economic Survey to obtain good measures of child poverty](#)”. Extrait de www.stats.govt.nz.

Stats NZ (2023a), “[Experimental administrative population census \(third iteration\): Data sources, methods, and quality for household information](#)”. Se trouve à l’adresse www.stats.govt.nz.

Stats NZ (2023b), [Experimental administrative population census \(third iteration\): Information by variable](#). Extrait de www.stats.govt.nz.

Stats NZ (2023b), [Experimental administrative population census \(third iteration\): Information by variable](#). Extrait de www.stats.govt.nz.

Stats NZ (2024a), “[Child poverty statistics: Year ended June 2023 – technical appendix](#)”. Extrait de www.stats.govt.nz.

Stats NZ (2024b), “[Methodology for using admin data to count people in the 2023 Census](#)”. Extrait de www.stats.govt.nz.

Stats NZ (2024c), “[Predicting usual residence address from admin data in the 2023 Census](#)”. Extrait de www.stats.govt.nz.

Stats NZ (2024d), “[Developing a methodology to measure persistent child poverty using survey and admin data. Version 1](#)”. Extrait de www.stats.govt.nz.